

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Mobilité électrique Le plein d'énergie solaire locale

A Saint-Imier, les conducteurs de voitures électriques peuvent désormais faire le plein à une borne publique. Dotée de deux points de recharge, l'installation située à la rue du Collège 2 dispose d'une puissance de 22 KW et fournit une électricité solaire locale.



C'est en effet le produit «Ambre» des Services techniques, 100 % solaire, qui alimente la nouvelle borne de recharge. Produite à Saint-Imier, cette énergie renouvelable rend la mobilité électrique totalement compatible avec la stratégie 2050 de la Confédération.

Rappelons que l'utilisation d'électricité issue de sources non renouvelables rend la mobilité électrique presque autant dommageable pour l'environnement que les moteurs thermiques.

Soutien communal à l'électromobilité

La borne «Smotion» mise en service cette semaine fait partie du système «Green motion», le plus grand réseau de bornes de recharge publiques de Suisse. Elle offre des possibilités de paiement modernes: cartes de crédit et de débit sans contact, compte evpass, carte prépayée RFID, via SMS ou des applications.

La commune de Saint-Imier soutient activement le développement de l'électromobilité par son fonds de promotion de l'efficacité énergétique. Plusieurs subventions sont disponibles en cas d'acquisition de bornes «Smotion», de vélos et scooters électriques. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <https://stsi.saint-imier.ch/> ou contacter les Services techniques par courriel: servicestechniques@saint-imier.ch.

Rue du Pont partiellement fermée Dernier coup de collier avant l'hiver

Alors que les premiers frimas de l'hiver ont fait leur apparition dans la région, les Services techniques se voient contraints d'agir dans les situations d'urgence. Ainsi, des dégâts sur le collecteur d'eaux usées et des affaissements de la chaussée ont rendu indispensables des travaux de réparation à la rue du Pont.

La circulation est interrompue durant quelques jours à la hauteur de l'immeuble n°11. L'accès au quartier du Pont et à la patinoire est possible par la rue des Noyes.

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension. Il rappelle aux usagers de la route que le respect de la signalisation est essentiel pour assurer la sécurité de chacun.

(cm)

Saint-Imier, le 28 novembre 2018